

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****N° CC-60-02-26**

Le 10 février 2026 à 18h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, dûment convoqué par lettres individuelles, en date du 4 février 2026, s'est réuni en session Ordinaire sous la présidence de Monsieur Camille GALTIER, Salle Giono - Centre des Congrès l'Etoile - GREOUX LES BAINS, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

Présents :

Monsieur Vincent ALLEVAR, Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Gérard AURRIC, Monsieur Francis BERARD , Monsieur Christophe BIANCHI, Monsieur Pierre BIANCO, Madame Catherine BOLEA, Monsieur Fabien BONINO, Monsieur Jean-Charles BORGHINI, Monsieur Guy BURLE, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Monsieur Claude CHEILAN, Madame Michèle COTTRET, Madame Claudie DECONIHOUT, Madame Delphine DELFINO, Monsieur Jérôme DUBOIS, Monsieur Ismail EL OUADGHIRI, Monsieur Raphaël ENDERLÉ, Monsieur Jacques ESPITALIER, Monsieur Serge FAUDRIN, Madame Sandra FAURE, Monsieur Camille GALTIER, Madame Béatrice GARCIA, Monsieur Benoît GAUVAN, Monsieur Benoît GOUIN, Madame Nadine GRILLON, Monsieur Jean-Paul JULIEN, Madame Fabienne KREBAZZA, Monsieur Armel LE HEN, Madame Marion MAGNAN, Madame Marion MARCHAL, Monsieur Gilles MEGIS, Monsieur Patrick OBRY, Madame Caroline PAOLASSO, Monsieur Alex PIANETTI, Madame Emmanuelle PRADALIER, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Madame Lise RAOULT, Madame Laurie SARDELLA.

Absents représentés :

Monsieur Pascal ANTIQ donne pouvoir à Monsieur Camille GALTIER, Madame Maryse CABRILLAC donne pouvoir à Monsieur Patrick OBRY, Madame Brigitte DURAND donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Monsieur Laurent GARCIA donne pouvoir à Monsieur Vincent ALLEVAR, Monsieur André MILLE donne pouvoir à Madame Fabienne KREBAZZA, Madame Valérie PEISSON donne pouvoir à Madame Marion MAGNAN, Monsieur Bruno VIVIEN donne pouvoir à Madame Laurie SARDELLA.

Absents excusés :

Monsieur Pierre FISCHER, Monsieur Serge GARCIA, Monsieur François GRECO.

Absents :

Madame Celine BONNAFOUX, Monsieur Alain DEMOULIN, Monsieur Jean-Guillaume D'HERBES, Madame Isabel GAMBA, Monsieur Patrick GARNON, Madame Christel GEBELIN, Madame Odile GUIGON-CAUVIN, Monsieur Renaud HONDE, Madame Valérie LAFAY ANGELVIN, Madame Séverine REYNE, Madame Virginie ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Madame Laurie SARDELLA

Le quorum est atteint.

**CC-60-02-26 - APPROBATION DU BILAN DU PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.302-3 et R.302-13 ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°2024-366.008 en date du 31 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) ;

VU la délibération n°CC-7-02-23 du conseil communautaire du 28 février 2023 approuvant définitivement le PLH 2022-2027 ;

VU la délibération n°CC-46-02-25 du conseil communautaire du 4 février 2025 portant approbation du bilan du PLH 2022-2023 ;

CONSIDERANT que DLVAgglo doit délibérer au moins une fois par an sur l'état de réalisation des objectifs du PLH ;

CONSIDERANT les principaux enseignements du bilan annuel, à savoir :

- l'approbation du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGID),
- le lancement du Projet d'Intérêt Général (PIG) – vacance en centres anciens,
- de nombreuses démarches communales en faveur de la rénovation (OPAH-RU, acquisitions),
- le déploiement du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) auquel DLVAgglo contribue,
- la finalisation prochaine des travaux prévus dans le cadre du NPNRU (hors cœur de projet),
- des objectifs en matière de production de logements globalement atteints, voir dépassés,
- le renouvellement des CMS pour la période 2026/2028,
- l'inauguration de l'aire d'accueil des gens du voyage.

VU le document annexé présentant le bilan 2025 du PLH qui reprend les 3 orientations, déclinées en 13 actions.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **APPROUVER** le bilan 2025 du Programme Local de l'Habitat de DLVAgglo tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DIRE** que ce bilan sera communiqué aux représentants de l'Etat dans les Départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var et aux communes de DLVAgglo, et mis à disposition du public selon les modalités prévues à l'article R.302-12 du Code de la construction et de l'habitation,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ladite délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de l'intercommunalité : www.dlva.fr

Le Président, Camille GALTIER



BILAN PLH 2025



PREAMBULE

Le PLH 2022-2027, adopté en février 2023, comporte 3 orientations majeures:

1. Massifier les interventions sur l'habitat existant pour agir sur les équilibres sociaux du territoire,
2. Promouvoir une offre résidentielle vertueuse et diversifiée dans le neuf,
3. Piloter et animer la politique de l'habitat.

Ces 3 orientations se déclinent elles-mêmes en 13 actions.

ORIENTATION 1 :

- Action 1. Lutter contre la vacance et l'habitat indigne pour revitaliser les centralités,
- Action 2. Accroître le rythme de rénovation énergétique sur le parc ancien,
- Action 3. Diversifier et adapter l'habitat existant pour veiller à son attractivité auprès des différents publics,
- Action 4. Favoriser l'organisation et la rénovation des copropriétés manosquines (POPAC) et sur le reste du territoire,

ORIENTATION 2 :

- Action 5. Produire 430 logements par an en diversifiant les statuts d'occupation et les produits immobiliers,
- Action 6. Poursuivre le développement d'une offre locative sociale au sein des communes SRU et sur le reste du territoire,
- Action 7. Mettre en œuvre la stratégie foncière de DLVAgglo pour lutter contre l'étalement urbain et favoriser les projets innovants,
- Action 8. Développer une offre adaptée aux besoins résidentiels des publics spécifiques,
- Action 9. Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie,
- Action 10. Répondre aux besoins des gens du voyage et en voie de sédentarisation,

ORIENTATION 3 :

- Action 11. Assurer le suivi et l'évaluation du PLH notamment à travers l'observatoire de l'habitat et du foncier,
- Action 12. Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'habitat pour la réalisation des projets,
- Action 13. Développer une politique de l'habitat concertée avec les élus et les habitants du territoire.

SYNTHESE GENERALE DU BILAN

L'analyse des orientations et actions précitées, fait ressortir les points forts suivants, au titre du bilan de l'année 2025 :

Au regard des actions portées par l'agglomération, on peut noter, l'engagement de la procédure du PIG – vacance en centres anciens, l'approbation du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGID), la finalisation prochaine des travaux prévus dans le cadre du NPNRU (hors cœur de projet), ou encore l'inauguration de l'aire de grand passage.

Concernant les objectifs relatifs aux logements affectés aux communes, on constate que les objectifs en matière de production de logements sont globalement atteints, voir dépassés ; les Contrats de Mixité Sociale (CMS) des communes assujetties aux dispositions de la loi SRU seront reconduits pour la période 2026/2028. En parallèle, de nombreuses démarches communales en faveur de la rénovation des logements (OPAH-RU, acquisitions, etc...) sont en cours.

Au titre des démarches portées par d'autres partenaires, le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), cofinancé par DLVAgglo, a été déployé cette année et le dispositif France Rénov' (aides de l'ANAH) a été maintenu sur le territoire.

ORIENTATION 1 : Massifier les interventions sur l'habitat existant pour agir sur les équilibres sociaux du territoire

Action 1. Lutter contre la vacance et l'habitat indigne pour revitaliser les centralités

Rappel des objectifs :

- ▶ Améliorer la connaissance sur l'état global du parc ancien et vacant et sa valorisation,
- ▶ Passer de 9,6% de vacance en 2018 à 8,3% en 2027, soit une diminution de 150 logements vacants,
- ▶ Limiter l'étalement urbain à travers la requalification du parc existant,
- ▶ Mobiliser le parc privé existant à des fins sociales,
- ▶ Valoriser le patrimoine historique et architectural.

Réalisations 2025 :

Par délibération du conseil communautaire du 8 juillet 2025, DLVAgglo a validé une étude pré-opérationnelle de Programme d'Intérêt Général (PIG) – vacance en centres anciens.

Cette étude doit porter sur les centres anciens des 25 communes. Elle vise à identifier les logements vacants ainsi que les causes de cette vacance. L'objectif étant, par la suite, de déployer des moyens d'actions visant à la remise sur le marché desdits logements.

Par ailleurs, trois communes de l'agglomération se sont engagées dans une procédure d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Il s'agit des communes de Manosque, Oraison et Valensole.

En 2025, le bilan global de ces procédures est le suivant :

▶ **Manosque :**

- 11 logements sortis de la vacance sur les 20 prévus soit 55% de l'objectif,
- 10 habitats indignes ou dégradés réhabilités et 6 dont les subventions ont été accordées mais dont les travaux ne sont pas encore finalisés, sur 35 prévus soit 45%,
- 21 dossiers soldés de sortie de précarité énergétique sur 70 prévus soit 30% de l'objectif,
- 20 logements en intermédiation locative sur 15 prévus soit 134%,
- 16 en conventionnement social ou très social et 4 en intermédiaires sur 30 prévus en conventionnement soit 67%,
- 11 logements en autonomie sur 35 prévus soit 32%.

Pour le volet copropriété, une copropriété dégradée de 3 logements a été accompagnée sur 3 à 5 prévues, par contre, aucune copropriété fragile sur les 2 à 3 prévues. Cependant, il est à noter que l'accompagnement aux copropriétés a été élargi en 2025 au-delà de celles dégradées ou fragiles. Le seul critère étant désormais qu'elles soient subventionnées par l'ANAH.

Le total de 2025 s'élève à 39 logements dont les travaux ont été réalisés et en attente de paiement.

L'OPAH-RU est reconduite pour un an (2026).

► **Oraison :**

-8 logements sortis de vacance sur les 4 prévus, soit 200% de l'objectif,

-35 habitats indignes ou dégradés ont fait l'objet de travaux (encore en cours pour certains) sur les 12 prévus soit 290% de l'objectif,

-34 sortis de précarité énergétique sur 35 prévus, soit 98% de l'objectif.

-pour le volet conventionnement 5 dossiers réalisés sur les 5 prévus soit 100%, et 2 en intermédiation sur 2 prévus soit 100%. De plus, 10 dossiers de conventionnement social devraient sortir en 2026, ce qui porterait le total à 15.

A noter qu'aucun dossier en matière d'adaptation à l'autonomie n'a été déposé.

Concernant le volet copropriétés, 2 copropriétés dégradées accompagnées sur 1 prévue, soit 200% de l'objectif. Par contre aucune copropriété fragile accompagnée sur 1 prévue, soit 0% de l'objectif mais, au final, il n'y a aucune copropriété fragile sur la commune, uniquement des copropriétés dégradées.

L'OPAH-RU se termine en janvier 2026 et n'est pas reconduite. Toutefois, la commune prévoit de relancer une étude pré opérationnelle en 2026 pour définir de nouveaux objectifs plus réalistes et compte relancer une nouvelle OPAH-RU en 2027.

► **Valensole :** La commune vient d'engager une procédure d'OPAH-RU dont la phase opérationnelle a débuté en juin 2025 et se déroulera jusqu'en 2029. Les objectifs de celle-ci sont 74 logements en rénovation, 16 en adaptation à l'autonomie, 2 copropriétés dont une dégradée et 2 logements vacants. La commune finance 5% du total des travaux subventionnés. Trois dossiers sont actuellement en cours. En parallèle, la commune finance 50% des travaux de rénovation de toitures et de façades, dans un maximum de 6000€ HT. Sur ce point, 6 dossiers sont à ce jour validés, dont 2 terminés.

En parallèle, dans le cadre du programme action cœur de ville, sur Manosque, un permis de construire a été déposé et la commune indique que l'acquisition d'un ilot en centre-ville est également en cours via l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA.

Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) a pris fin comme prévu en janvier 2025. Un diagnostic a été réalisé sur 7 copropriétés, dont 2 ont voté en assemblée générale la réalisation d'une rénovation énergétique totale.

Plusieurs communes se sont lancées dans des démarches d'acquisition et/ou rénovation permettant la remise sur le marché ou la création de nouveaux logements:

-Allemagne-en-Provence : achat de la maison du presbytère pour y créer 2 logements communaux, dont les travaux devraient démarrer en 2026.

-Corbières-en-Provence : achat via l'EPF d'une maison à côté de l'école, remise à la commune en 2025, en vue de sa rénovation et la création de 2 T2 et 1 T4. Les démarches pour la réhabilitation devraient débuter en 2026.

-Entrevennes : la commune a rénové un des logements communaux.

-Montagnac-Montpezat : la commune vient d'acquérir une maison jouxtant la mairie pour la réhabiliter et réaliser à l'étage 2 à 3 logements communaux. Les travaux devraient commencer en 2026. Par ailleurs, dans la commune, deux logements vacants privés sont en cours de rénovation et devaient être remis sur le marché en 2026.

-Quinson : la commune a rénové tous les logements communaux. A noter que deux logements privés qui étaient vacants depuis plusieurs années dans le cadre d'une succession ont été vendus cette année.

-Riez : la commune a fait l'acquisition d'un ilot dans le centre avec l'objectif en 2026 de rénover le bien pour y faire 3 à 4 logements communaux conventionnés.

-Roumoules : le projet de création d'un logement communal dans l'ancien presbytère est en cours, la commune est en attente de retours sur les subventions demandées. De plus, les travaux de rénovation sur deux logements communaux seront lancés d'ici la fin de l'année.

-Saint-Laurent-du-Verdon : Pas de projet communal mais une maison est actuellement en cours de rénovation dans le village pour y faire 3 ou 4 logements, peut-être pour du logement saisonnier.

-Saint-Martin-de-Brômes : un logement communal vacant a été remis en location.

-Sainte-Tulle : l'ancienne bibliothèque a été vendue à un privé qui a pour projet d'y faire des logements sociaux.

D'autres communes envisagent aussi, à plus ou moins court terme, d'acquérir des biens à rénover pour y créer du logement, ou rénover leurs logements communaux.

ORIENTATION 1 : Massifier les interventions sur l'habitat existant pour agir sur les équilibres sociaux du territoire

Action 2. Accroître le rythme de rénovation énergétique sur le parc ancien

Rappel des objectifs :

- Accompagner la transition énergétique du parc de logements des communes,
- Améliorer le cadre de vie, l'accessibilité et l'attractivité en centres anciens (commerces, équipements, espaces publics...),
- Lutter contre la précarité énergétique et améliorer les conditions de vie des habitants.

Réalisations 2025 :

Depuis le 1^{er} janvier 2025 a eu lieu le déploiement du Pacte Territorial France Rénov' des Alpes de Haute-Provence 2025-2029 (Service Public de la Rénovation de l'Habitat - SPRH), porté par le Département (en remplacement du SARE clôturé en décembre 2024). Ses objectifs sont de sécuriser

les parcours de rénovation des propriétaires, conseiller sur l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au vieillissement, améliorer le repérage et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique et de logement indigne.

DLVAgglo a conventionné à ce titre avec le Département et contribue à son financement ainsi qu'au déploiement de la communication concernant ces services.

Ce service est accessible à l'ensemble des communes du territoire. Des permanences sont assurées mensuellement sur les communes de Manosque et Riez.

En 2025, sur DLVAgglo, ce sont 54 dossiers de demandes Ma Prime Rénov qui ont été déposés, dont 3 portant sur des copropriétés, les autres concernant des rénovations énergétiques. Ils se répartissent comme suit :

-Allemagne-en-Provence : 2

-La Brillanne : 1

-Manosque : 21

-Oraison : 10

-Pierrevert : 2

-Quinson : 1

-Riez : 2

-Roumoules : 3

-Sainte Tulle : 1

-Valensole : 1

-Villeneuve : 6

-Volx : 3

Trois de ces dossiers sont soldés, les autres étant au stade de l'agrément. Le montant total des subventions ANAH engagées en 2025 est de 2 473 953€, pour 524 511€ payés (solde ou avance).

Comme évoqué précédemment, plusieurs communes ont rénové leurs logements communaux, ou sont en réflexion pour le faire.

Par ailleurs, les communes de Manosque et Vinon-sur-Verdon ont institué le permis de louer :

-sur Manosque, 403 dossiers ont été déposés (avril 2024 à novembre 2025), soit une moyenne de 21 demandes / mois. Au total :

- Refus : 28

- Autorisation sous réserve : 122 (dont 99 transformées en autorisation suite aux travaux réalisés)

- Avis favorable : 197

- Autres (annulation, dossier irrecevable ...) : 56
- 1 amende de 1 500 € pour location sans dépôt de demande de permis de louer
- sur Vinon-sur-Verdon, depuis la mise en œuvre du permis de louer le 8 janvier 2024 :
 - 58 demandes ont été déposées
 - 0 refus
 - 14 autorisations avec des recommandations de travaux à effectuer.

ORIENTATION 1 : Massifier les interventions sur l'habitat existant pour agir sur les équilibres sociaux du territoire

Action 3. Diversifier et adapter l'habitat existant pour veiller à son attractivité auprès des différents publics

Rappel des objectifs :

- Renforcer l'attractivité du parc existant privé et social, garant de l'équilibre de peuplement,
- Permettre les parcours résidentiels pour tous les ménages,
- Apporter davantage de mixité sociale dans les centres anciens et les Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Réalisations 2025 :

Le projet de Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRNU) porté par l'agglomération sur la commune de Manosque avance. Concernant le cœur de projet Alicante-Plantiers, DLVAgglo a signé le 16 décembre la quatrième tranche de cession de lots rachetés à l'EPF. Ainsi, l'agglomération est désormais propriétaire à 94% de la résidence l'Alicante. Ne manque plus que 4 appartements et 3 garages. Deux locataires sont en attente de relogement et deux propriétaires (un appartement et un garage) refusent toujours de vendre.

Afin de solutionner cela, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) carence a été lancée début 2025 et devrait aboutir. En parallèle, une DUP aménagement a été lancée en septembre 2025 et serait abandonnée si la DUP carence aboutie.

La remise des offres concernant la concession d'aménagement a eu lieu en juin et la phase d'analyse des offres a débuté en décembre.

Enfin, la démolition d'un des bâtiments de la résidence des Plantiers 1 par HHP devrait se faire en janvier 2026, et celle de l'Alicante à l'été 2026.

En dehors du cœur de projet, les travaux prévus devraient être intégralement achevés en janvier 2026. En effet, la réhabilitation de l'école des Plantiers s'est achevée en 2025, la rénovation des espaces extérieurs de Serrets est presque terminée. De même, HHP finalise la rénovation des Plantiers 1 et 2

(hors bâtiment à démolir). La réhabilitation des Aliziers s'est finie en septembre. Seule la rénovation des Ponches n'a pas été faite et le projet est à ce jour ajourné et sorti du NPNRU, trop de problèmes restant à régler avant de pouvoir envisager la rénovation. Ce projet sera ré étudié ultérieurement.

Les rénovations de logements, en lien avec le SPRH ou les OPAH-RU des communes permettent de renforcer l'attractivité du parc existant.

ORIENTATION 1 : Massifier les interventions sur l'habitat existant pour agir sur les équilibres sociaux du territoire

Action 4. Favoriser l'organisation et la rénovation des copropriétés manosquines (POPAC) et sur le reste du territoire

Rappel des objectifs :

- Observer la situation des copropriétés dans une perspective préventive,
- Enrayer les phénomènes de dégradation et de déclassement des copropriétés,
- Réinsérer les copropriétés fragilisées dans le fonctionnement urbain en traitant les dysfonctionnements dès que nécessaire,
- Sensibiliser les copropriétaires et/ou syndicats à la rénovation de leur patrimoine en s'appuyant sur le dispositif Ma PrimeRénov' Copropriétés.

Réalisations 2025 :

A Manosque, le dispositif de POPAC s'est achevé, comme prévu, en janvier 2025. Dans le cadre de ce dispositif un diagnostic a été réalisé sur 7 copropriétés avec pour objectif d'identifier les problématiques de celles-ci et définir les travaux pouvant être faits pour améliorer la situation. A l'issue, 2 copropriétés ont voté en assemblée générale la réalisation d'une rénovation énergétique totale.

L'OPAH-RU a, quant à elle, permis d'accompagner une copropriété dégradée de 3 logements. L'accompagnement des copropriétés a par ailleurs été élargi en 2025 à toutes celles pouvant bénéficier de subventions de l'ANAH.

A Oraison, l'OPAH-RU a permis d'accompagner deux copropriétés dégradées.

Par ailleurs, trois dossiers Ma Prime Rénov portent sur des copropriétés.

😊 Lancement du PIG – vacance, de nombreuses démarches communales en matière de création/rénovation de logements, création du SPRH, focus NPNRU.

ORIENTATION 2 : Promouvoir une offre résidentielle vertueuse et diversifiée dans le neuf

Action 5. Produire 430 logements par an en diversifiant les statuts d'occupation et les produits immobiliers

Rappel des objectifs :

- ▶ S'engager sur des formes urbaines moins consommatrices d'espace,
- ▶ Permettre aux ménages d'accéder à la propriété à travers une offre en adéquation avec leurs capacités financières,
- ▶ Faciliter le parcours résidentiel des habitants,
- ▶ Développer une offre locative privée de qualité (surface habitable, aération, lumière, isolation, etc.),
- ▶ Développer une offre en location et en accession sociale (27% de la production neuve).

Réalisations 2025 :

Code_INSEE	Communes	Objectifs de logements neufs du 2nd PLH annualisés	Somme des logements autorisés (1) en 2025	Atteinte des objectifs annuels de logements
04004	Allemagne-en-Provence	2	3	145%
04034	La Brillanne	17 dont 3 LLS*	4 dont 0 LLS	24%
04035	Brunet	2	0	0%
04041	Le Castellet	2	0	0%
04063	Corbières-en-Provence	6	8	134%
04077	Entrevennes	0	0	-
04081	Esparron-de-Verdon	3	0	0%
04094	Gréoux-les-Bains	34 dont 2 LLS*	67 dont 6 LLS	200%
04112	Manosque	162 dont 34 LLS*	207 dont 196 LLS	130%
04124	Montagnac-Montpezat	2	1	50%
04128	Montfuron	2	0	0%
04143	Oraison	30 dont 15 LLS*	16 dont 0 LLS	55%
04152	Pierrevert	42 dont 23 LLS*	16 dont 1 LLS	40%
04156	Puimichel	2	2	100%
04157	Puimoisson	0	1	-
04158	Quinson	5	1	20%
04166	Riez	7	7	100%
04172	Roumoules	Moins de 1	1	100%

04186	Saint-Laurent-du-Verdon	Moins de 1	0	-
04189	Saint-Martin-de-Brômes	0	3	-
04197	Sainte-Tulle	25 dont 5 LLS*	2 dont 0 LLS	10%
04230	Valensole	9 dont 5 LLS*	7 dont 0 LLS	80%
04242	Villeneuve	23 dont 16 LLS*	54 dont 41 LLS	235%
04245	Volx	27 dont 16 LLS*	39 dont 0 LLS	145%
83150	Vinon-sur-Verdon	25 dont 9 LLS*	46 dont 29 LLS	180%
TOTAL		428 dont 128 LLS	485 dont 273 LLS	113%

(1) autorisés = permis de construire délivrés.

*LLS = logements sociaux.

Armature SCOT	Objectifs de logements neufs du 2nd PLH annualisés	Somme des logements autorisés en 2025	Atteinte des objectifs annuels de logements
Pôle principal	162 dont 34 LLS	207 dont 196 LLS	130%
Pôle relais	114 dont 47 LLS	131 dont 35 LLS	117%
Pôle de proximité	125 dont 63 LLS	127 dont 42 LLS	102%
Pôle villageois	27	20	75%

A titre liminaire, il convient de préciser que le PLH définit des objectifs en matière de production de logements et non d'autorisations d'urbanisme délivrées. Ainsi, les chiffres donnés ne portent pas sur le volume d'autorisations d'urbanisme délivrées, mais sur le nombre de logements que celles-ci prévoient de créer.

On constate que globalement, les objectifs annuels totaux en matière de production de logements sont atteints et même dépassés, un peu moins sur le pôle villageois. Toutefois, dans le détail on relève des disparités importantes en fonction des communes. Enfin, de manière générale, les objectifs en matière de production de logements sociaux ne sont pas atteints.

Sur les 485 logements autorisés en 2025, on constate que 22% correspondent à de la maison individuelle et 78 % à du logement collectif (2).

39% relèvent du logement libre, 5% du logement aidé et 56% du logement social.

Par ailleurs 28% correspondent à du locatif (2).

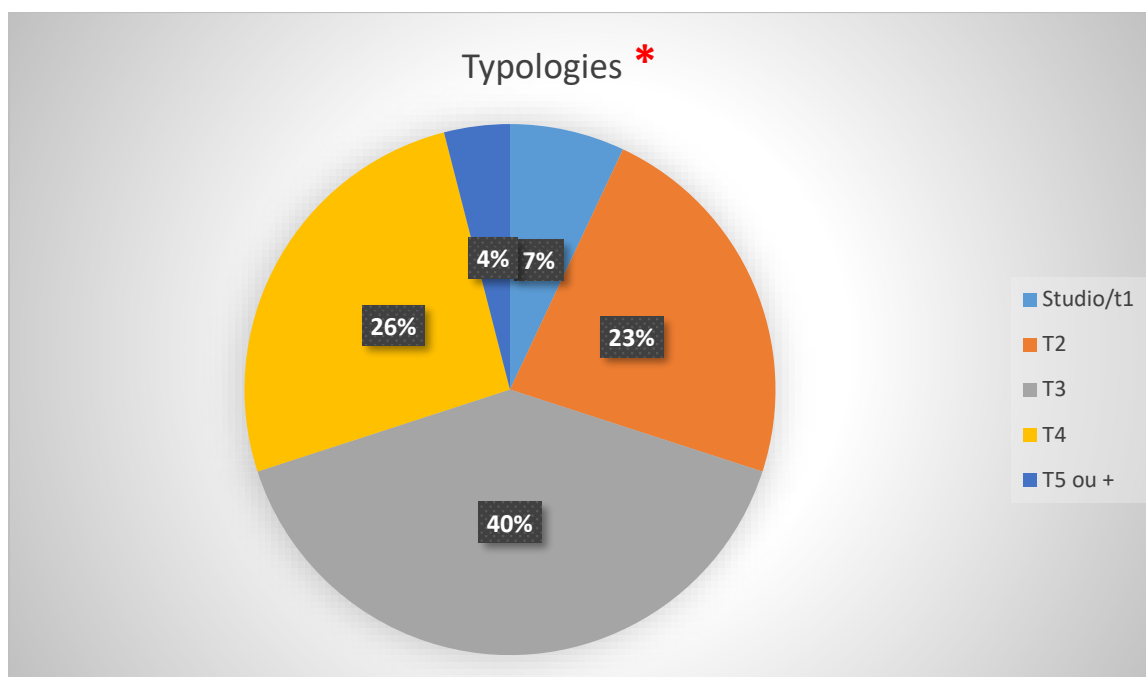
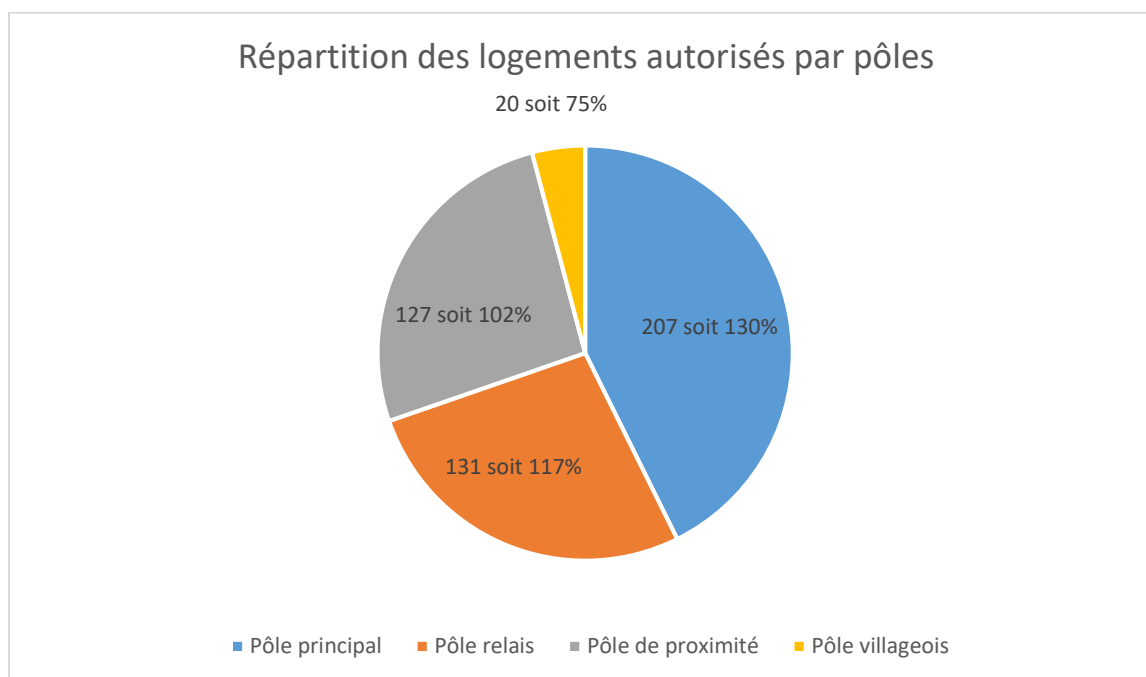
Enfin, les résidences secondaires représentent moins de 1% des logements autorisés (2).

Concernant les typologies, elles se répartissent comme suit : 7% de studios/T1, 23% de T2, 40% de T3, 26% de T4 et 4% de T5 ou plus (2).

Ces éléments doivent cependant être pris en compte avec prudence car ils relèvent exclusivement des déclarations faites par les demandeurs de permis de construire d'une part, et, d'autre part, il s'agit

d'autorisations accordées en 2025 dont on ne peut préjuger avec certitude de leur réelle mise en œuvre par la suite (*).

(2) suivant les indications fournies dans les cerfas de demandes de permis de construire.



ORIENTATION 2 : Promouvoir une offre résidentielle vertueuse et diversifiée dans le neuf

Action 6. Poursuivre le développement d'une offre locative sociale au sein des communes SRU et sur le reste du territoire

Rappel des objectifs :

- ▶ Favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire à travers un équilibre territorial de l'offre,
- ▶ Faciliter les parcours résidentiels des ménages sur l'ensemble de l'agglomération,
- ▶ Offrir des solutions d'hébergements et de logements adaptées aux personnes les plus démunies,
- ▶ Evaluer le nombre réel de demandes enregistrées dans le SNE.

Réalisations 2025 :

En 2025, 14 logements sociaux ont été agréés par les services de l'Etat pour les Alpes-de-Haute-Provence, tous sur la commune de Manosque, dont 3 PLUS, 7 PLAI et 4 PLS.

Les bilans des Contrats de Mixité Sociale (CMS) des cinq communes assujetties à la loi SRU révèlent des difficultés de la part de ces communes à produire des logements sociaux. En effet, sur Oraison, aucun LLS n'a été agréé sur la période 2023/2025, 2 seulement à Pierrevet. Seules les communes de Manosque, avec 135 logements agréés sur la période 2023/2025, soit 78% des objectifs, Villeneuve avec 49 logements agréés, soit 90% des objectifs et Vinon-sur-Verdon avec 80 logements agréés (sous réserve de la prise en compte sur 2025 d'un projet de 29 logements en VEFA pour UNICIL), soit 80% des objectifs, s'approchent des objectifs fixés par le CMS, mais aucune commune n'a atteint ses objectifs. Ces difficultés sont liées à un manque de foncier disponible ou à des fonciers présentant des contraintes, engendrant des décalages dans le temps des projets inscrits aux CMS, voir leur abandon. Certaines communes ont également du mal à mobiliser des bailleurs sociaux.

Les CMS devraient être reconduits pour 3 nouvelles années.

A noter qu'une partie des projets reportés devraient voir le jour dans le cadre des CMS 2026/2028. Par ailleurs, des projets, portés par les communes où des bailleurs sont en réflexion. De plus, comme évoqués ci-dessus, 273 logements sociaux ont été autorisés (permis de construire délivrés) en 2025, dont 196 à Manosque, 1 à Pierrevet, 41 à Villeneuve, 29 à Vinon-sur-Verdon et 6 sur la commune de Gréoux-les-Bains, qui ne relève pas des obligations SRU. Une partie de ces projets pourraient voir le jour et faire l'objet d'agrément sur la prochaine période triennale.

Enfin, la commune de Sainte Tulle est désormais soumise aux dispositions de la loi SRU depuis 2025.

ORIENTATION 2 : Promouvoir une offre résidentielle vertueuse et diversifiée dans le neuf

Action 7. Mettre en œuvre la stratégie foncière de DLVAgglo pour lutter contre l'étalement urbain et favoriser les projets innovants

Rappel des objectifs :

- ▶ Maîtriser la consommation foncière et préserver les espaces agricoles et naturels,
- ▶ Passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme négocié, en faisant preuve d'exigence envers les promoteurs et bailleurs sociaux,
- ▶ Réorienter la production de logements vers une plus grande diversité des typologies.

Réalisations 2025 :

Plusieurs communes de l'agglomération ont signé une convention avec l'EPF, dans le cadre de la convention portée par DLVAgglo :

-En 2024 Corbières-en-Provence avait signé une convention pour l'acquisition d'une maison dans le village en vue de construire un centre de loisirs sur la partie non bâtie du terrain et rénover la maison afin d'y faire 3 appartements (2 T2 et 1 T4). La maison a été remise par l'EPF à la commune cette année. Celle-ci prévoit de lancer les démarches administratives en 2026 pour une réalisation du projet en 2027.

-Quinson : La déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé en octobre 2025. L'EPF est désormais en train d'actualiser le projet pour s'assurer de sa faisabilité technique et financière, avant restitution à la commune. Il s'agit d'un projet de 40 logements environ, au secteur de l'Apié et des Poiriers, dont 40% de logements sociaux.

-Pierrevert : Un projet de convention est en cours pour l'acquisition de l'ilot Gaîté et Barri, pour un projet de 5 logements sociaux en réhabilitation. Le dossier RHI-THIRORI pour les études de calibrage a été déposé en juillet.

Certaines communes ont par ailleurs conventionné directement avec l'EPF :

-Gréoux-les-Bains dans le cadre d'une procédure de Résorption de l'Habitat Indigne (RHI) concernant l'ilot du cadran (5 logements à créer),

-Manosque : convention portant sur le centre ancien pour l'achat de 2 ilots, actuellement en cours ; ainsi qu'une convention de veille foncière sur 2 secteurs.

-Oraison : cela concerne les sites Lacroix et Cigare dont les acquisitions sont en cours via l'EPF, avec pour objectif la création de 56 logements dont 30 LLS à Lacroix et 33 logements dont 13 LLS à Cigare. Une nouvelle convention est à venir sur le site Paul Jean pour 15 logements et 16% de LLS (vente à un promoteur).

Riez : l'ilot du marché est en cours acquisition (14 logements en RHI).

Concernant les typologies, elles se répartissent comme suit : 7% de studios/T1, 23% de T2, 40% de T3, 26% de T4 et 4% de T5 ou plus.

ORIENTATION 2 : Promouvoir une offre résidentielle vertueuse et diversifiée dans le neuf

Action 8. Développer une offre adaptée aux besoins résidentiels des publics spécifiques

Rappel des objectifs :

- ▶ Agir sur l'équilibre de peuplement et la mixité sociale à travers une stratégie partagée d'attribution,
- ▶ Assurer le droit au logement pour tous en lien avec ceux identifiés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- ▶ Evaluer les besoins des publics spécifiques sur le territoire,
- ▶ Garantir une attractivité du territoire en permettant aux jeunes de se loger dans des conditions décentes,
- ▶ Prendre en compte la diversité des handicaps dans l'accès au logement.

Réalisations 2025 :

En 2025, 7 PLAI ont été agréés par les services de l'Etat, sur la commune de Manosque.

Pour rappel, DLVAgglo s'est dotée d'une convention d'attribution intercommunale (CIA) 2023-2028, en vigueur depuis 2024. La convention intercommunale d'attribution est un cadre partenarial qui organise, à l'échelle intercommunale, les règles et les pratiques d'attribution des logements sociaux.

Elle constitue la traduction opérationnelle des orientations définies par la Conférence Intercommunale du Logement. Elle vise à rendre le système d'attribution lisible, transparent et équitable, tout en tenant compte des enjeux territoriaux de mixité sociale.

La CIA prévoit des modalités d'action et de coopération entre l'ensemble des acteurs signataires (intercommunalité, bailleurs sociaux, réservataires), chacun s'engageant à contribuer à la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Permettre aux ménages les plus précaires et aux ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain d'accéder à un logement social en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Poursuivre la diversification de l'occupation du parc dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),
- Favoriser l'accès au logement des demandeurs ainsi qu'aux publics prioritaires définis localement dans le Fichier des Mal-logés des Alpes-de-Haute-Provence,
- Affiner les connaissances sur les demandes et attributions réalisées au sein de l'agglomération et veiller à la justesse du taux de tension,
- Favoriser la mobilité résidentielle dans le parc locatif social,
- Définir des règles partagées en matière de refus de logement.,

A ce titre, concernant le relogement des habitants des immeubles à démolir dans le cadre du projet de NPNRU, on note que sur 50 relogements effectués, 33 ont été faits hors QPV. De plus, sur les 17 relogements en QPV il est à noter que 7 de ceux-ci ont été faits dans des résidences sises hors QPV au moment des relogements. En effet, la géographie des QPV de Manosque a été modifiée par décret du 29/12/2023 et le périmètre a été étendu, faisant entrer dans celui-ci des résidences qui n'y étaient pas préalablement.

ORIENTATION 2 : Promouvoir une offre résidentielle vertueuse et diversifiée dans le neuf

Action 9. Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie

Rappel des objectifs :

- ▶ Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie et améliorer leurs conditions de vie,
- ▶ Veiller au développement d'une offre de qualité accessible et à proximité des transports, services, commerces et équipements,
- ▶ Faire émerger de nouvelles formes d'habiter, plus résilientes face à l'âge ou au handicap (habitat groupé, évolutif, intergénérationnel...).

Réalisations 2025 :

Une résidence sociale intergénérationnelle a été livrée sur Manosque. Par ailleurs, une résidence pour seniors de 10 logements est en cours de finalisation sur Volx (livraison prévue début 2026). Egalement un projet de résidence service pour personnes âgées devrait voir le jour entre 2026 et 2028 sur Manosque.

D'autre part, dans le cadre des OPAH-RU, on note sur Manosque que 11 logements ont fait l'objet de travaux en lien avec l'adaptation à l'autonomie.

Des projets sont également en cours : à La Brillanne un permis de construire pour 24 logements vient d'être déposé, dont une partie pourrait être dévolue aux seniors. A Vinon-sur-Verdon, dans le cadre du projet sur le secteur du Moulin, une réflexion est menée pour y réaliser un habitat inclusif pour personnes âgées. Enfin, un projet de résidence seniors est aussi en réflexion sur Riez.

ORIENTATION 2 : Promouvoir une offre résidentielle vertueuse et diversifiée dans le neuf

Action 10. Répondre aux besoins des gens du voyage et en voie de sédentarisation

Rappel des objectifs :

- ▶ Répondre aux objectifs du SDAGV lorsqu'il sera approuvé,
- ▶ Définir pour les communes des objectifs en matière d'aménagements,

- Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage itinérants,
- Améliorer les conditions de vie des ménages en voie de sédentarisation,
- Participer aux objectifs SRU en développant une offre sociale adaptée à des besoins spécifiques.

Réalisations 2025 :

L'aire de grand passage d'Oraison a été livrée en 2025 et est ouverte depuis le mois de juin. D'une superficie de 2,8 hectares, elle dispose d'une capacité d'accueil de 150 caravanes. Elle est ouverte aux grands passages du 1er juin au 30 septembre.

Le projet d'aménagement résulte d'un travail partenarial associant les intercommunalités du territoire, le Conseil Départemental et la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Cette coopération a été formalisée par une convention d'entente réunissant sept intercommunalités du département pour la création et la gestion des aires de grand passage des gens du voyage, cosignée par l'ensemble des partenaires.

Il est prévu une aire d'accueil de 30 à 35 places sur le territoire de l'agglomération. A ce jour, DLVAgglo recherche un site pouvant accueillir celle-ci.

😊 Globalement, atteinte des objectifs en matière de production de logements, de nombreuses conventions avec l'EPF, mise en service de l'aire de grand passage.

ORIENTATION 3 : Piloter et animer la politique de l'habitat

Action 11. Assurer le suivi et l'évaluation du PLH notamment à travers l'observatoire de l'habitat et du foncier

Action 12. Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'habitat pour la réalisation des projets

Action 13. Développer une politique de l'habitat concertée avec les élus et les habitants du territoire

Rappel synthétique des objectifs :

- Evaluer la mise en œuvre du PLH et ses effets induits sur le marché immobilier,
- Réorienter les actions et les objectifs du PLH en cas de besoin,
- Poursuivre un dialogue partenarial avec les acteurs de l'habitat et les communes de DLVAgglo,
- Renforcer les partenariats entre les acteurs institutionnels et locaux et fédérer les acteurs locaux et les habitants de l'agglomération autour de la mise en œuvre et l'appréciation des actions du PLH,
- Affirmer la transversalité des politiques d'habitat et son rôle communautaire,

- Partager et nourrir la connaissance sur les enjeux locaux à travers des retours d'expériences sur des projets et/ou politiques d'habitat menés ; prendre en compte l'expertise d'usage des habitants pour évoluer dans les modes de conception et de construction de l'habitat et alimenter les réflexions à travers la participation habitante,
- Rendre lisible l'action publique notamment sur les différents dispositifs mis en œuvre et/ou futurs par la collectivité.

Réalisations 2025 :

Le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGID) a été approuvé au conseil communautaire d'avril 2025. Il a été élaboré en étroite collaboration avec l'État, les communes et les bailleurs, afin de garantir une vision harmonisée et partagée du sujet. Cinq réunions de travail ont été organisées et ont notamment permis de définir collectivement les indicateurs de cotation, en tenant compte des spécificités locales et des enjeux propres au territoire.

L'objectif est de permettre aux demandeurs de disposer des informations relatives aux démarches à effectuer pour une demande de logement social, d'avoir un suivi de leur demande et d'assurer une transparence en matière d'attribution. Cela passe par la mise en place d'une cotation, via une grille d'indicateurs validée par les communes et les bailleurs, afin de pondérer les demandes au regard de critères tenant à la situation personnelle et professionnelle des demandeurs. Un classement est ainsi établi pour prioriser les demandes. Les demandeurs ont accès à ces informations. Cette cotation est désormais active sur le SNE.

Une matinée de l'habitat a eu lieu le 25 février 2025. Deux tables rondes étaient organisées, l'une relative à la conciliation des objectifs du ZAN avec la maison individuelle dans un territoire rural, la seconde portait sur comment reprendre la main sur les centres anciens. Des exemples de projets portés par des collectivités ont été présentés, ainsi qu'un état des lieux du marché de l'immobilier. Ces présentations ont été effectuées par des élus, des agents des services de l'Etat, mais également des aménageurs, courtiers, investisseurs ou agents immobiliers. Ces échanges ont permis de faire un point sur l'état du marché immobilier, les outils techniques et financiers mobilisables, ainsi que les difficultés rencontrées. Une cinquantaine de personnes étaient présentes à cette occasion.